



Fin de conventions avec la SCHL

Logements sociaux menacés

La fin des ententes avec le fédéral met en péril de nombreux projets de logements sociaux réalisés au cours des 30 dernières années, notamment dans les coopératives du quartier. La mobilisation s'organise, mais il est minuit moins une.

Par Nicolas Lefebvre Legault

Un danger commence à se manifester sur le front du droit au logement, soit la fin totale du financement à long terme accordé par le fédéral pour des logements sociaux réalisés avant 1994. Au Québec, ce sont plus de 85 % des logements sociaux qui sont concernés, soit la grande majorité des logements coopératifs et sans but lucratif et la totalité des HLM.

Ottawa n'avait accepté d'accorder un tel financement que pour une période limitée correspondant à la durée des hypothèques, soit 25, 35 ou 50 ans, selon les cas. Les ententes signées à cet effet ont déjà commencé à se terminer. Nous avons calculé que, d'ici 2015, dans la région de Québec, 38 coopératives seront concernées par les fins de convention. On parle de 835 logements coopératifs menacés à court terme (sans compter les logements dans les OSBL et les HLM). C'est énorme!

Le retrait des fonds fédéraux aura des impacts considérables. Les locataires à faible revenu des coopératives et des logements sans but lucratif relevant directement de la SCHL perdront l'aide financière qui leur permet de payer un loyer adapté à leur revenu. Ceci se soldera par des hausses marquées de loyers, et peut-être le départ des locataires, qui seront remplacés par d'autres ayant davantage les moyens de payer les loyers demandés. Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, qui compte plus de 500 logements financés par la SCHL, cela aura un impact radical sur le processus d'embourgeoisement.

Dans le cas des HLM et des autres logements sociaux financés par Ottawa, mais administrés par le gouvernement québécois, ce dernier pourrait se retrouver avec un sérieux manque à gagner, surtout s'il n'a pas réussi, entre temps, à remettre l'ensemble de son parc de logements en bon état (étant donné leur âge, plusieurs édifices ont besoin de rénovations). Selon l'ampleur de ce manque, il sera appelé à faire des choix qui auront des conséquences sur les locataires des HLM. Acceptera-t-il d'offrir des dédommagements pour la perte des fonds fédéraux? Mettra-t-il plutôt fin à certaines formes de subventions? Augmentera-t-il



Les ententes des plus vieilles coopératives d'habitation du quartier avec la SCHL arriveront à échéance à partir de 2015. Le quartier ne peut se permettre de perdre ses rares logements abordables. Vue de la rue Saint-Gabriel où on retrouve plusieurs coopératives d'habitation. Photo : Nicolas Lefebvre Legault

le loyer des locataires? Sera-t-il tenté de privatiser une partie de son parc de logements sociaux ou de laisser les municipalités le faire?

C'est pour préserver les logements sociaux existants, non seulement pour les locataires qui y résident présentement, mais aussi pour tous les ménages qui aspirent à y avoir accès, que le FRAPRU et ses groupes membres veulent accroître le rapport de forces face au gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Le mouvement réclame que le gouvernement augmente immédiatement les budgets qu'il consacre à la rénovation, l'amélioration et la modernisation de tous ces logements. Il lui

demande également de s'engager, sans plus tarder, à maintenir ses subventions aux logements sociaux, même après la fin des ententes de financement à long terme signées au moment de leur réalisation.

Vous vivez dans un logement social financé par le fédéral? Le mouvement pour le droit au logement organise une assemblée d'information et de mobilisation le 2 novembre au Centre Lucien-Borne. Tous les locataires concernés sont les bienvenus. Informez-vous auprès du Comité populaire au 418-522-0454.



MANIFESTATION ET ACTION
LORS DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (PLQ)
SAMEDI 22 OCTOBRE, DÈS 11h
DÉPART DU CENTRE LUCIEN-BORNE (100, CHEMIN SAINTE-FOY)
EN DIRECTION DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
PORTEZ DU ROUGE !

MOB0312@GMAIL.COM

WWW.NONAUXXHAUSSES.ORG

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 7 000 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, l'Infobourg est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré, Anne-Florence Lepri et Yvon Boisclair.

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site Web du Compop : www.compop.net/polinfo.

Correction : Catherine Duchesneau
Infographie : Vania Wright-Larin
Publicité : Nicolas Lefebvre Legault (418-522-0454).

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Télec. : 418-522-0959
Site Web: www.compop.net
Courriel : compop@qc.aira.com

La publicité est la principale source de revenus de l'Infobourg. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Saint-Jean-Baptiste : un quartier défavorisé?

Par Mathieu Houle-Courcelles

Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Vieille-Capitale vient de publier une nouvelle étude sur la défavorisation socio-économique sur son territoire¹. Élaboré à partir des données du recensement de 2006, ce portrait des inégalités permet de se faire une idée plus juste de la situation vécue dans différents quartiers de Québec. Si le réseau de la santé se préoccupe de ces questions, c'est qu'il est maintenant admis que les conditions socio-économiques sont des déterminants majeurs de la santé des populations. Nous avons rencontré Patrick Dubé, organisateur communautaire au CSSS pour la Haute-Ville, afin qu'il nous présente les principales conclusions de ce rapport pour Saint-Jean-Baptiste.

D'après M. Dubé, le quartier Saint-Jean-Baptiste se distingue à plusieurs niveaux : « par rapport au dernier portrait de défavorisation réalisé en 2006, on note une progression de l'indice de défavorisation sociale, mais une régression de l'indice de défavorisation matérielle ». En fait, l'indice de défavorisation sociale de Saint-Jean-Baptiste est le plus élevé de tous les quartiers sur le territoire du CSSS de la Vieille-Capitale. Selon M. Dubé, cela s'explique notamment par la forte proportion de personnes vivant seules (41,5 % contre 20,3 % sur le reste du territoire), de même que par le nombre élevé de familles monoparentales. En quoi vivre seul ou élever seul une famille nous défavorise-t-il socialement? Les auteurs du rapport estiment qu'il s'agit d'un facteur de risques supplémentaire : comme les interactions avec les autres sont souvent moins nombreuses, il se pourrait qu'on obtienne moins de soutien en cas de pépins (par exemple, en cas de problèmes de santé). « Mais il faut faire attention de ne pas généraliser », précise Patrick Dubé. « Les personnes seules ont souvent un réseau social qui leur permet de trouver du support quand elles en ont besoin ». La présence d'un tissu social fort, d'organismes communautaires ou même de coopératives d'habitation, permet également de diminuer l'isolement des personnes ou des familles. « Mais à défaut de trouver ce soutien autour d'elles, il est fort possible que ce soit le réseau de la santé et des services sociaux qui doit prendre le relais », rappelle M. Dubé.

Des travailleuses et travailleurs scolarisés... mais pauvres

Concernant la défavorisation matérielle, Saint-Jean-Baptiste se situe dans la moyenne du territoire du CSSS de la Vieille-Capitale, quelque part entre les quartiers de la Basse-Ville et les secteurs plus riches comme Saint-Augustin. Toutefois, des écarts importants existent entre certaines parties du quartier. Sans surprise, le Faubourg est plus pauvre que le haut du quartier, situé près de la Grande-Allée. Dans le Faubourg, le revenu moyen personnel (25 642 \$) est beaucoup plus bas que la moyenne observée sur le territoire du CSSS (33 122 \$), malgré un taux d'emploi et de scolarité plus élevé. L'étude nous rappelle que la pauvreté touche beaucoup de monde : dans Saint-Jean-Baptiste, une famille sur cinq vit sous le seuil de faible revenu.

D'autres données intéressantes

L'étude sur la défavorisation réalisée par le CSSS nous permet de confirmer certaines observations du quotidien. Ainsi, la mobilité de la population dans Saint-Jean-Baptiste est la plus élevée sur le territoire du CSSS : en 2006, près du quart des résidents et résidentes avait déménagé au cours des 12 derniers mois. « Cet indice est même plus fort que celui qu'on retrouve sur la Cité universitaire », fait remarquer M. Dubé. Selon l'organisateur communautaire, la mobilité est un indicateur de vulnérabilité associé au risque de perdre son réseau social. Une population jeune, composée en partie d'étudiants et d'étudiantes, de même que la transformation de nombreux logements locatifs en condos, pourraient expliquer en partie ce phénomène².

On peut consulter le *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale* à l'adresse suivante : www.csss qc.ca/publications.



Dans le Faubourg, le revenu moyen personnel (25 642 \$) est beaucoup plus bas que la moyenne observée sur le territoire du CSSS (33 122 \$), malgré un taux d'emploi et de scolarité plus élevé. Photo : Nicolas Lefebvre Legault.

Les indicateurs composant l'indice de défavorisation

Les six indicateurs retenus pour la construction de l'indice l'ont été en fonction de leur relation connue avec la santé, leur affinité avec les dimensions matérielle et sociale de la défavorisation et leur disponibilité par aire de diffusion.

Les indicateurs de la dimension matérielle

+ Proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% population sans DES) : nombre de personnes de 15 ans et plus n'ayant pas de certificat ou de diplôme d'études secondaires sur l'ensemble de la population.

+ Rapport emploi-population (% population en emploi) : nombre de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus

+ Revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel) : revenu moyen (après impôts) des personnes de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu en 2005 (en dollars courants).

Les indicateurs de la dimension sociale

+ Proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules) : nombre de personnes de 15 ans et plus vivant seules sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

+ Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v) : nombre de personnes de 15 ans et plus ayant déclaré être séparées, divorcées ou veuves.

+ Proportion de familles monoparentales (% familles monoparentales) : nombre de familles monoparentales sur l'ensemble des familles.

Source : Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale. *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale*, Québec, 2011, p. 2

1 Le territoire du CSSS de la Vieille-Capitale englobe trois arrondissements de Québec (La Cité-Limoilou, Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge), de même que les villes de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin.

2 Le groupe des 25-44 ans forme 38 % de la population du quartier Saint-Jean-Baptiste, contre à peine 27 % en moyenne sur le reste du territoire du CSSS de la Vieille-Capitale.



LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Vestiaire du Faubourg
Vestiaire du faubourg
780, rue Ste-Claire

un lieu
d'échange
solidaire



Heures d'ouverture
Lundi au vendredi : 12 h à 16 h
Jeudi : 12 h à 20 h

Le FRAPRU frappe encore !

Sur la route pour le logement social...

Par Nicolas Lefebvre Legault

C'est par des rassemblements simultanés devant les ministères des Finances d'Ottawa et de Québec que le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a officiellement lancé sa Caravane sur la route pour le logement social, le 3 octobre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat. Le FRAPRU réclame que les prochains budgets des deux gouvernements prévoient des sommes suffisantes pour permettre le financement de 50 000 logements sociaux en cinq ans au Québec. Il demande aussi au gouvernement fédéral de garantir la protection de 127 250 logements sociaux existant présentement au Québec. À Ottawa, le FRAPRU a illustré l'urgence des problèmes de logement en déployant une bannière géante rouge autour du ministère des Finances. À Québec, il a descendu une bannière du haut de la Porte Saint-Louis, au cours d'une manifestation.

La Caravane comprenait 75 personnes, dont trois membres du Comité populaire, réparties en deux convois qui sillonnaient les routes du Québec pendant une semaine. La Caravane a parcouru plus de 3 000 km et s'est rendue à Ottawa, La Malbaie, Val d'Or, Baie-Comeau, Rouyn-Noranda, Sept-Îles, Matane, Mont-Laurier, Rimouski, Saint-Jérôme, Rivière-du-Loup, Joliette, Lévis, Louiseville, Thetford Mines, Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Rivières, Sorel et Granby, pour se terminer enfin par une grande manifestation nationale à Montréal, le 9 octobre.



La caravane du FRAPRU a terminé sa route à Montréal par une belle manifestation de près d'un millier de personnes dans le quartier Parc Extension. Photo : Nicolas Lefebvre Legault

Îlot Irving

Comment ça marche un référendum?

Par Nicolas Lefebvre Legault

On parle beaucoup de référendum dans le dossier du développement de l'îlot Irving. Toutefois, la procédure est relativement rare et méconnue.

Selon les informations transmises par le greffier de l'arrondissement, des demandes de référendum sur l'îlot Irving ont été déposées dans quatre zones, trois dans Saint-Jean-Baptiste et une dans Montcalm. Normalement, le conseil d'arrondissement devrait décider des suites à donner à ces demandes lors de sa séance du 24 octobre.

Comment ça marche, un référendum? Il s'agit d'un processus en plusieurs étapes. Il faut d'abord récolter des signatures, ensuite la municipalité ouvre un registre et si assez de gens le signent, alors il y a référendum.

Il faut savoir que s'il y a référendum, c'est pour permettre aux citoyens et citoyennes de contester un règlement de modification de zonage. Dans le cas de l'îlot Irving, il y a effectivement modification du zonage, notamment pour permettre au promoteur de monter jusqu'à neuf étages sur une partie du terrain (le vote au conseil d'arrondissement autorisant cette modification a eu lieu le lundi 22 août).

1) Avis public

Quelques jours après l'adoption de la modification au règlement de zonage, un avis public est publié dans le journal *Le Soleil* et sur le site Internet de la municipalité. L'avis public concernant l'îlot Irving a été publié le lundi 29 août.

2) Collecte de signatures

Dans chacune des zones qui touchent à la zone principale (celle où se trouve l'îlot Irving), les personnes intéressées ont huit jours après la publication de l'avis public pour recueillir des signatures pour demander un référendum. Il y a une dizaine de zones qui touchent à la zone principale dans le cas qui nous occupe. Certaines sont relativement petites, tandis que d'autres sont plus vastes (l'une d'entre elle couvre presque tout le secteur

résidentiel, entre la falaise et la rue Saint-Jean). Pour en savoir plus, on peut consulter la carte interactive sur le site Web de la Ville de Québec.

Au moins douze signatures d'électeurs ou d'électrices sont requises pour qu'une zone puisse bénéficier du droit de se prononcer sur le projet de règlement.

3) Ouverture d'un registre

Si au moins une zone demande un référendum, la municipalité procède au cours des semaines qui suivent à l'ouverture d'un registre. Automatiquement, la zone principale fait partie des zones visées.

Au moins 10 % des électeurs et des électrices demeurant dans les zones visées (la zone principale, ainsi que celles où au moins 12 personnes ont signé la demande pour qu'il y ait un référendum) doivent se déplacer au bureau d'arrondissement pour signer le registre.

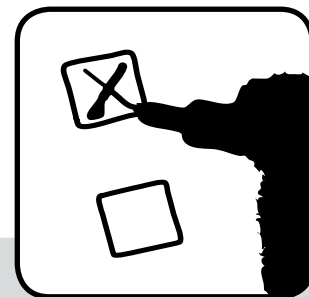
4) Référendum

Si un nombre suffisant de personnes signent le registre, il y a alors un référendum, sinon, le règlement de modification de zonage s'applique sans autre formalité. Toutes les personnes des zones visées ayant la capacité de voter aux élections municipales ont alors le droit de vote.

L'option majoritaire (50 % plus un) remporte le référendum. La Ville doit prendre acte des résultats. Elle peut aussi, à chaque étape du processus, retirer son projet de règlement.

S'il y a référendum sur le développement de l'îlot Irving, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste croit que toute la population du quartier devrait pouvoir se prononcer. L'enjeu ne concerne pas que les seuls riverains du site.

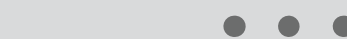
Avec la collaboration de Mathieu Houle-Courcelles pour la recherche.



Une procédure contestée

On le sait, les maires (et pas seulement le nôtre) sont en général contre les référendums et demandent depuis des années de pouvoir passer outre. Le gouvernement libéral semble les avoir entendu puisqu'un avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme contient un article venant limiter ce droit au référendum. L'article 82 prévoit en effet qu'une ville pourra, dans son plan d'urbanisme, « délimiter toute partie de son territoire [...] qu'[elle] définit en tant que zone franche d'approbation référendaire et à l'intérieur de laquelle aucune modification réglementaire ne sera sujette à l'approbation référendaire ». Cet avant-projet de loi, dont plusieurs articles, comme l'article 82, sont fortement contestés par les mouvements citoyens, sera soumis à des consultations publiques au printemps 2011.

Dossier à suivre...



Le projet à l'îlot Irving

Rappelons que le projet qui fait l'objet d'une contestation est le développement immobilier prévu sur le site de l'îlot Irving (le stationnement à aire ouverte situé en face du Colisée du livre et à côté de la caserne de pompier). Le projet, mené par GM Développement, prévoit un développement mixte coop-condos-commerces. La contestation porte sur la demande du promoteur de pouvoir faire grimper son édifice jusqu'à neuf étages sur une portion du site.

Dossier complet : www.compop.net/face_cachee